

## Sections POMFIN+CULTURE

### Séances de sections et plénum d'août 2013

### Rapport sur les recettes Swisslos 2012 et l'alimentation 2013 des enveloppes réservées au Jura bernois selon art. 17+20 LStP

#### 1. Résultat Swisslos 2012 et répartition 2013

Les recettes 2012 pour le canton de Berne se montent à 53'081'112 francs, soit une légère baisse d'un demi-pourcent par rapport à l'année précédente (-243'178 francs). Concernant la répartition, le Conseil-exécutif reconduit la clé décidée en 2012, soit 10% pour le Fonds culturel + une alimentation de 1'350'000 francs pour Pro cinéma Berne, 35% pour le Fonds du sport et le solde pour le Fonds de loterie. Alors que jusqu'à présent l'alimentation à Pro cinéma Berne n'était pas soustraite au montant restant avant le calcul de l'enveloppe du Fonds de loterie, elle est prise en compte dès cette année, ce qui implique que l'enveloppe réservée au Jura bernois contribue à pro cinéma berne à hauteur de 71'550 francs et que l'enveloppe du Fonds de loterie est réduite du même montant.

#### 2. Quote-part du Jura bernois

	Canton Berne	Jura bernois	Quote-part JB/canton
Population au 31.12.2011	985'046	51'796	<b>5.3% (5.258)</b>
Population année précédente	979'802	51'668	5.3% (5.273)
Evolution (nb d'habitant-e-s)	+ 5'244	+ 128	
Evolution (%)	+ 0.54%	+ 0.25%	

Le Jura bernois continue de bénéficier de 5.3% des recettes cantonales de la loterie en 2013, mais la marge avant de passer à 5.2% se réduit. Si l'évolution démographique reste identique à celle de ces dernières années, le Jura bernois devrait toucher 5.2% en 2015 ou 2016.

#### 3. Enveloppes Jura bernois

##### 3.1. Fonds du sport (FS)

Part Fonds du sport BE 18'500'000

**Enveloppe du CJB 5.3% 985'500 (2011 : 985'890)**

### 3.2. Fonds d'encouragement pour les actions culturelles (FEAC)

Part FEAC BE 5'300'000

**Enveloppe du CJB 5.3% 280'900 (2011 : 280'900)**

### 3.3. Fonds de loterie (FL)

	<b>Recettes 2012</b>	<b>Recettes 2011</b>
Total Swisslos BE	53'081'112	53'324'290
- Part Fonds du sport	-18'500'000	-18'600'000
- Part FEAC	-5'300'000	-5'300'000
- Part Pro cinéma BE	-1'350'000	0
- Subventions périodiques	-2'757'000	-2'757'000
Fonds de loterie canton	25'174'112	26'667'290
Enveloppe CJB 5.3%	<b>1'334'228</b>	<b>1'413'366</b>

**Total des enveloppes FL+FS+FEAC 2013 = 2'600'628 (2012: 2'680'156)**

## 4. Alimentation du FEAC (budget)

Le FEAC est constitué de recettes de la loterie et de moyens budgétaires. En 2013, l'alimentation budgétaire est de 4.5 millions, qui viennent s'ajouter aux 35.5 millions réservés aux institutions contractualisées. Ces 4.5 millions serviront à financer les institutions non contractualisées (soit parce que la régionalisation n'est pas encore en place, soit parce qu'il s'agit d'institutions spécifiques qui ne seront pas régionalisées, comme par exemple les institutions interjurassiennes ou les associations faitières) ainsi que des projets et autres prestations cantonales à financement spécial (prix, bourses, offres destinées à la jeunesse, etc.).

Le montant budgétaire total accordé à la culture en 2013 est par conséquent de 40 millions de francs (-0.1 million par rapport à 2012, alors que les charges augmentent (reprise de certains domaines du Fonds de loterie, intégration des prestations à financement spécial). Le solde FEAC permet de passer le cap en 2013, mais en 2014, la Direction de l'instruction publique demandera une hausse de la part de 10% accordée jusqu'à présent (la loi permet d'aller jusqu'à 20%).

Conséquence pour le Jura bernois :

- En 2013, les moyens seront stables par rapport à 2012, c'est-à-dire que la part réservée aux projets provenant du budget restera d'environ 250'000 francs
- En 2014, l'alimentation du FEAC va réduire la part du Fonds de loterie alors que les moyens globaux pour la culture ne vont pas progresser.